

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 28 juin 2023**

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la dernière séance du Conseil communal avant la pause estivale.

Elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de presse et au public.

Madame Dominique Vaney, Conseillère communale, officie comme secrétaire dudit Conseil ; Madame Loredana Simone, secrétaire attitrée, étant absente.

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de Monsieur Jörg Frischholz le 13 mai 2023 dans lequel il présente sa démission avec effet immédiat. Elle en donne la lecture.

En conséquence et afin que tous les Conseillers puissent se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil communal et de l'ordre du jour en cours, le Conseil va procéder à l'assermentation de Monsieur Benoit Foucault.

**1. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL**

La Présidente prie Monsieur Benoit Foucault de s'avancer pour prêter serment et elle demande à l'Assemblée de se lever.

La Présidente donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil communal.

**Monsieur Benoit Foucault promet.**

La Présidente le remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

**2. APPEL.**

Excusés : Madame Anja Nusslé, Messieurs Pierre-Yves Rochat et Quentin Sandoz.

La secrétaire procède à l'appel : 22 Membres sont présents (inclus Madame la Présidente).

Excusés : Madame Anja Nusslé.  
Messieurs Pierre-Yves Rochat et Quentin Sandoz.

\*La Présidente annonce que quelques Conseillers arriveront en retard en cours de séance pour des raisons professionnelles ; le nombre de présence sera un total de 27 Membres.

La Présidente constate que le quorum, en ce début de séance, est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée.

Elle remercie chacun et chacune de leur présence à cette séance.

**3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

L'ordre du jour a été transmis par courrier postal ainsi que la convocation.

La Présidente demande s'il y a des propositions de modification ?

Le Conseil n'a pas d'autres propositions.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller
2. Appel (*art. 26 LC*)
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2022.
5. Rapport de la CoFin sur les comptes communaux 2022.
6. Rapport de la CoGest sur le rapport de gestion 2022.
7. Rapport de la CoFin : préavis N°2/2023 - demande de crédit pour la réfection des captages des sources en Arney.
8. Rapport de la Commission ad hoc : préavis N°2/2023 - réfection des captages des sources en Arney.
9. Rapport de la CoFin : préavis N°3/2023 - demande de crédit pour l'aménagement surface locative du bâtiment B1.
10. Rapport de la Commission ad hoc : préavis N°2/2023 – aménagement surface locative du bâtiment B1.
11. Elections du Bureau du Conseil communal.
12. Renseignements de la Municipalité.
13. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour **est accepté tel que présenté** par :

Voix : 20 oui      0 non      1 abstention

#### **4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 MAI 2023.**

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Aucune modification n'est proposée.

Le Procès-verbal du 10 mai 2023 est accepté avec 19 voix et 2 abstentions.

\* La Présidente annonce l'arrivée de Madame Michèle Salanon.

#### **5. RAPPORT DE LA COFIN – COMPTES DE L'EXERCICE 2022 ET RAPPORT DE GESTION.**

**Madame Anne Gugger**, rapporteuse, donne lecture du Rapport de la Cofin sur ledit Préavis municipal.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

**Madame Ingrid Ciampi**, Conseillère communale, remarque dans les Comptes une baisse de revenu des impôts entre 2020, 2021 et 2022. Elle demande si la baisse va se poursuivre ?

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, répond que toutes ces dernières années les revenus fiscaux, personnes physiques ou morales, avaient tendance à être supérieur à ce qui était prévu au budget. Pour l'année 2022, par rapport aux budgets des années précédentes, nous avons été un peu trop optimiste compte tenu des différentes adaptations dues à la suite conjoncturelle.

Il y a le nombre d'habitants en augmentation dont il faut tenir compte ; des projets qui vont arriver à terme.

Rappelons que la Commune n'a pas de contribuables exceptionnels et que le point d'impôt n'est pas élevé.

Il n'y a pas de signe pour que la baisse se poursuive.

**Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, demande si la baisse d'impôt est due à l'effet Covid ?

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, répond qu'il n'y a pas d'analyses détaillées pour connaître si cela est dû au Covid. Il peut y avoir des fluctuations d'année en année selon les dossiers traités ; certains effets se font ressentir plus tôt ou plus tard, d'autres se croisent trois ans plus tard. Cela n'est pas un effet significatif du Covid.

La parole n'est plus demandée.

\* Arrivée de Messieurs Jérémie Rossier et Vincent Porchet.

**La Présidente** propose d'entendre le Rapport de la CoGest.

## **6. RAPPORT DE LA COGEST – RAPPORT DE GESTION 2022.**

**Madame Marie-Noëlle Bourgeois**, rapporteuse, donne lecture du Rapport de la CoGest sur ledit préavis.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, Conseiller communal, observe qu'effectivement quelques travaux ont été apportés à la barrière de l'UAPE mais que celle-ci est encore fortement délabrée et que des travaux urgents seraient les bienvenus.

**Madame Teodora Laurent**, Municipale, répond qu'elle a demandé le remplacement complet des vis à bois qui sont dangereuses pour les enfants par des vis avec boulons et que tout a été changé cet hiver, début du printemps. L'entreprise en charge de ces travaux a été sollicitée et repassera faire un contrôle de vérification de toutes les barrières. Elle informe que les enfants ont l'interdiction de monter sur celles-ci. Elle souligne que le coût de remplacement d'une barrière revient à plus de CHF 20'000.-

**Monsieur Gaddiel Schweizer**, fait la remarque qu'il ne s'agit pas uniquement de vis et boulons mais des barrières en soi...les lambourdes sont complètement pourries et moisies. On parle de balise qui en interdit l'accès ! Ce sont des enfants et tous ne voient pas le danger et qu'ils risquent de se faire mal. Comment trois éducateurs vont arriver à gérer une vingtaine d'enfants ?

**Madame Teodora Laurent**, répond que ce coin de barrière qui a disparu...c'est tout frais. La personne en charge attendait de finir son chantier pour passer remettre des nouvelles. C'est en cours.

La parole n'est plus demandée.

\* Arrivée de Monsieur Gilles Rossier.

La Présidente propose de passer au vote du préavis municipal N°1/2023 sur les comptes de l'exercice 2022 et le rapport de gestion 2022 :

« Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2023 tel que présenté sur les Comptes de la Bourse communale pour l'exercice 2022 et le Rapport de gestion 2022 et donnez-vous décharge à la Municipalité, au Boursier et aux Commissions chargées de l'étude dudit Préavis » ?

**Résultat du vote** : le préavis municipal N°1/2023, soit « les comptes communaux de l'exercice 2022 et le rapport de gestion 2022 » sont acceptés, tels que présentés, par :

Voix :           **23 oui      0 non      1 abstention.**

Décharge est donnée à la Municipalité, au Boursier, à la Cofin et à la CoGest.

**7. RAPPORT DE LA COFIN – PREAVIS N°2/2023 : DEMANDE DE CREDIT DE CHF 818'000.- POUR LA REFECTION DES CAPTAGES DES SOURCES EN ARNEY.**

**Monsieur Jean-Marc Paul**, rapporteur, donne lecture du Rapport de la CoFin.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Elle propose d'entendre le Rapport de la Commission ad hoc (point 8).

**8. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC – PREAVIS N°2/2023 : REFECTION DES CAPTAGES DES SOURCES EN ARNEY.**

**Monsieur Vincent Porchet**, rapporteur, donne lecture du Rapport de la Commission ad hoc.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

**Monsieur Guillaume Bultez**, Conseiller communal, fait une réflexion sur la formulation du titre du Rapport. Pourquoi parler d' « Etude pour *entreprendre* les travaux... » et non pas « Etude pour *la réalisation* des travaux » ?

**Monsieur Vincent Porchet**, rapporteur, répond que la Commission a rédigé le titre du Rapport en se référant sur le titre du Préavis municipal.

**La Présidente du Conseil**, donne lecture des conclusions du Préavis municipal. Elle souligne que le titre du Rapport aurait dû s'intituler « Etude d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux pour la réfection des sources en Arney ».

**Monsieur Vincent Porchet** demande si Madame la Présidente souhaite que la Commission corrige l'intitulé et réédite le Rapport ou celui-ci convient ?

**La Présidente du Conseil** jugeant que l'erreur a été constatée en séance, elle demande l'accord des Membres du Conseil qui approuvent que l'intitulé soit corrigé et un nouveau Rapport rédigé.

**Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, demande si les curages des conduites se font de façon mécanique ou chimique ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que le curage pour une canalisation d'eau se fait par des buses à jets sous pression d'eau.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente propose de passer au vote des conclusions du Préavis municipal N° 2/2023.

« Acceptez-vous le Préavis N° 2/2023 concernant une demande de crédit de CHF 818'000.- pour la réfection des captages des sources en Arney » ?

**Résultat du vote** : le Préavis municipal N°2/2023 est accepté, tel que présenté, par :

Voix :            **24 oui      0 non      1 abstention**

**9. RAPPORT DE LA COFIN - PREAVIS N°3/2023 – DEMANDE DE CREDIT POUR AMENAGER LA SURFACE LOCATIVE DU BATIMENT B1.**

**Monsieur Hervé Moine**, rapporteur, donne lecture du Rapport de la CoFin.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente propose d'entendre le rapporteur de la Commission ad hoc.

**10. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC - PREAVIS N°3/2023 – AMENAGEMENT DE LA SURFACE LOCATIVE DU BATIMENT B1.**

**Madame Sophie Kandaourof**, rapporteur, donne lecture du Rapport de la CoFin.

La Présidente la remercie et ouvre la discussion.

**Madame Ingrid Ciampi**, Conseillère communale, souligne qu'elle est favorable à ce projet. Elle conseille/demande si le futur bail pourrait être un bail commercial indexable à l'ISPC comme cela se fait parfois... pour éviter quelques risques financiers pour la Commune ?

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, répond que les détails des conditions du bail ne sont pas encore négociés. La Municipalité ne voulait pas anticiper sur la décision du Conseil communal et elle s'adressera à un spécialiste / juriste des baux commerciaux pour l'élaboration du bail commercial.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente propose de passer au vote du Préavis municipal N° 3/2023.

« Acceptez-vous le Préavis N° 3/2023 concernant une demande de crédit pour l'aménagement de la surface locative du bâtiment B1 » ?

**Résultat du vote** : le Préavis municipal N°3/2023 est accepté, tel que présenté, par :

Voix :            **24 oui      0 non      1 abstention**

**11. ELECTIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL 2023-2024.**

La Présidente, Madame Georgeta Rossier, propose de passer à l'élection du Bureau du Conseil.

### **1/ Election du-de la Président-e.**

La Présidente sortante propose sa candidature.

Elle cède sa place au 1<sup>er</sup> vice-Président, Monsieur Guillaume Bultez pour la suite de la procédure en le remerciant d'avance.

Le 1<sup>er</sup> vice-Président se réfère au Règlement communal Art.12./chapitre II / Organisation du Conseil / 2<sup>ème</sup>§ et en donne lecture : « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repouvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal ».

Le 1<sup>er</sup> vice-Président, Monsieur Guillaume Bultez, prend note de la candidature de Madame Georgeta Rossier.

Il demande à l'Assemblée si une personne souhaite se présenter pour la présidence du Conseil communal ou s'il y a d'autres propositions de la part des Membres du Conseil.

Il n'y a pas d'autres propositions ou personnes souhaitant se présenter.

**Madame Georgeta Rossier est élue tacitement Présidente du Conseil.**

Elle remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est donnée.

### **2/ Election du 1<sup>er</sup> vice-Président :**

La Présidente propose Monsieur Guillaume Bultez, actuel 1<sup>er</sup> vice-Président.

Monsieur Guillaume Bultez accepte.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Guillaume Bultez est élu tacitement 1<sup>er</sup> vice-Président.**

### **3/ Election du 2<sup>ème</sup> vice-Président :**

La Présidente propose Monsieur Marco Marsella.

Monsieur Marco Marsella accepte.

La Présidente demande s'il y a d'autres propositions ?

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Monsieur Marco Marsella est élu tacitement 2<sup>ème</sup> vice-Président.**

### **4/ Election des scrutateurs :**

Il est de coutume que les scrutateurs actuels démissionnent pour laisser leur poste aux scrutateurs-suppléants. Monsieur Agron Berisha et Monsieur Jean-Frédéric Favre ont fait part à la Présidente, il y a quelques temps, qu'ils ne souhaitaient pas accepter la proposition.

Monsieur Guillaume Bultez propose Monsieur Benoit Foucault qui accepte.

La Présidente propose Monsieur Vincent Porchet qui accepte.

Il n'y a pas d'autres propositions.

**Messieurs Benoit Foucault et Vincent Porchet sont élus tacitement scrutateurs.**

#### **5/ Election des scrutateurs suppléants :**

La Présidente demande s'il y a des propositions de la part de l'Assemblée, si quelqu'un veut se présenter.

Il n'y a pas de propositions.

En conséquence, la Présidente propose Monsieur Jérémie Rossier qui accepte. Elle propose également Madame Sophie Kandaourof qui accepte.

**Monsieur Jérémie Rossier et Madame Sophie Kandaourof sont élus tacitement scrutateurs-suppléant.**

La Présidente remercie les nouveaux Membres du Bureau du Conseil ; ceux-ci entreront en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

#### **12. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE :**

**Monsieur Claude Philipona**, Syndic, donne quelques nouvelles sur les travaux du centre du village : ceux-ci avancent normalement. Concernant l'épicerie « Chez Brigitte », celle-ci continuera à être tenue par Madame Brigitte Amalric qui a manifesté, il y a quelques semaines, sa volonté de poursuivre dans les nouveaux locaux ; rien n'est encore signé actuellement. L'épicerie se tiendrait sur l'entier de la surface dédiée avec une activité sociale plus développée que maintenant telle que prendre un café ou manger un petit encas...sans rentrer en concurrence avec un autre commerce dont le bâtiment est aussi propriété de la Commune.

Concernant l'aménagement de l'épicerie, une rencontre est prévue demain (jeudi 29/08) avec l'architecte pour remodeler le local selon les fonctions avec l'objectif de rester avec la même enveloppe financière de CHF 525'000.-, montant qui avait été présenté et approuvé par le Conseil communal (préavis 3/2022).

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, remercie le Conseil communal du crédit accordé à la suite du Préavis municipal pour la réfection des captages des sources en Arney et de la confiance témoignée. Il informe qu'une seule remarque a été faite lors de la mise à l'enquête par un propriétaire qui a demandé d'être présent lors du martelage avant la coupe du bois et éventuellement de pouvoir bénéficier de son droit. Les travaux débiteront en automne.

Concernant le projet de la route du Moulin Martinet (étape 3) ; la Municipalité a reçu en retour la synthèse du Canton qui émet quelques recommandations mais pas de demandes de modifications. La mise à l'enquête est cours ; les travaux devraient débiter également cet automne.

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Madame Cathy Zanola Rossier**, Municipale, informe :

- A la suite du Rapport de la CoGest qui parlait de faire un tournus avec les sociétés locales concernant la fête du 1<sup>er</sup> août, la Société de Tir s'est annoncée pour l'année prochaine et le FC Lavigny, qui a un nouveau président Monsieur Nathan Borgognon, a pris contact pour aviser que le club était intéressé pour la fête du 1<sup>er</sup> août en 2025.
- Concernant la réfection du terrain multisport, la Municipalité a reçu deux devis de CHF 39'000.- environ. Madame la Municipale ira visiter celui d'Etoy sur les conseils de son collègue Monsieur R. Wulliens. Le montant de la réfection complète sera inscrit au budget 2024 (~ 70'000.- à 100'000.-).  
En résumé, le coût de la réparation est d'environ CHF 40'000.- et si le terrain est refait complètement, pour plusieurs années, le coût est d'environ CHF 100'000.-
- Chardons : la DGAV (Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) a envoyé la semaine dernière la marche à suivre pour les chardons qui envahissent les terres agricoles. Si le préposé à l'agriculture s'aperçoit qu'il y a des chardons sur certaines parcelles, il remet à l'ordre le propriétaire. Pour information, dans le lieu-dit « Les Creux », il y a des parcelles qui sont des forêts vierges car le propriétaire est en faillite. Au vu de la situation, une personne a été contactée pour qu'elle nous fasse un devis concernant l'entretien desdites parcelles ; le coût (~CHF 25'000.-) pour la remise en état revient à la Commune...au vu de la situation du propriétaire. Après plusieurs discussions et téléphones entre les parties (Municipalité, office des faillites et DGAV), la Municipalité a reçu la bonne nouvelle que les coûts sont pris en charge par le Canton.
- Concernant les bancs en bois, ils seront inaugurés à l'automne.
- Derrière l'arrêt de bus, entre les bancs, il y aura la nouvelle piste de pétanque ; les travaux commencent le 3 juillet. L'ancienne piste reste en place tant que la place de jeux n'est pas en travaux. Cela est prévu dans le budget 2024.
- Derrière le cimetière, des travaux ont été effectués pour six grandes places de parc pour des grands véhicules. Il y a possibilité de louer ces places.

La Présidente la remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

\*Arrivée de Monsieur Jean-Frédéric Favre.

**Madame Teodora Laurent**, Municipale, informe que le chantier a une semaine de retard et que ledit chantier ne sera pas fermé cet été ; la grue disparaîtra du paysage dans deux semaines.

La Présidente la remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**Monsieur Willy Favre**, Municipal, informe sur divers points :

- La saison est chaude et il faut être attentif à ses voisins les plus fragiles, veiller les uns sur les autres ; si vous constatez un problème (personnes seules, pas de visites, autres) le signaler à l'administration communale. Également s'hydrater en suffisance.
- Des tagueurs se sont exprimés et aussi quelques incivilités dans le village. À la suite d'une petite enquête auprès de la police pour savoir s'il y avait des mesures particulières à prendre, il se trouve que Lavigny est dans la norme ; cela arrive par vagues, mais nous ne sommes pas dans la « banlieue de Chicago ».



La Municipalité a contacté le travailleur social de proximité, qui travaille avec la Fondation la Côte, pour qu'il passe un peu plus souvent pour prendre contact avec les jeunes.

La Présidente le remercie et elle ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

### **13. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**La Présidente** ouvre la discussion.

**Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, pose trois questions :

1. Il demande quelles sont les mesures prises ou vont être prises pour l'économie de l'eau et est-ce que le niveau de débit de nos sources est conforme aux années précédentes ?
2. Il a constaté sur le versant droite de la route qui mène à la route du Moulin Martinet des branches qui recouvrent la route et souligne que cela peut être dangereux. Est-ce que ce versant appartient à la Commune ?
3. Concernant l'épicerie, il y a eu plusieurs entreprises intéressées mais aucune ne répondait à tous les critères, ne remplissait pas le cahier des charges. Est-ce que Madame B. Almaric remplit le cahier des charges ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond aux deux premières questions :

- Le débit de nos sources a diminué ; actuellement il correspond au débit de l'année dernière à la fin de la sécheresse. Des communes ont déjà pris des mesures et dans le prochain « tout ménage » la Municipalité demandera de ne pas gaspiller l'eau (il n'y a pas encore d'interdiction d'arrosages ou autres) et de ne pas arroser dans la journée et d'arroser avec parcimonie.
- Monsieur Wulliens demande s'il s'agit de la route depuis Yens et avant le pont qui mène sur la route du Moulin Martinet ? La réponse étant affirmative, Monsieur Wulliens répond en souriant que tout bon Conseiller devrait connaître les limites de sa commune et que ce versant concerne la Commune de Yens.

**Monsieur Claude Philipona**, Municipal, répond à la troisième question.

- Effectivement il y a eu plusieurs offres/propositions ; un cahier des charges avait été établi dont trois fonctions devaient être remplies, soit :
  1. L'épicerie (épicerie fine, produits de base, pain, etc.)
  2. Office de poste (qui recouvre trois communes : Lavigny, Yens et St-Livres)
  3. Fonction sociale (boire un café, échanges, discussions)

Concernant les différents dossiers reçus, peu couvrent les trois fonctions jugées utiles pour la population. Le boulanger est intéressé mais pas par la tenue de la poste et de l'épicerie, ou alors avec une épicerie minimaliste mais sans la poste. Offres pour tea-room mais sans épicerie et sans poste. Il y a eu différentes variantes proposées mais aucune avec les trois fonctions souhaitées. La proposition de Madame Almaric est celle qui répond le mieux et au plus près du cahier des charges. Le 1<sup>er</sup> critère important pour nous est d'assurer l'office de poste.

**Madame Sophie Kandaourof**, Conseillère communale, demande s'il est possible d'avoir des nouvelles du réaménagement de la rue de l'Eglise ?

**Monsieur Rémy Wulliens**, Municipal, répond que l'étude est terminée et que le dossier est parti auprès des services du Canton pour consultation. De son côté, la Municipalité continue d'affiner le projet concernant le choix des matériaux et elle regarde pour effectuer ces travaux par étapes pour étaler les dépenses au vu du coût...et faire les choses avec bon goût.

**Le Syndic** précise, à la suite du projet qui avait été discuté avec la population, que la place située entre le bâtiment et l'administration sera réalisée un peu avant l'entrée en fonction du bâtiment. Cela fait partie du Préavis à venir pour l'aménagement des locaux.

**Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, rebondit sur l'information de Madame la Municipale Cathy Zanola Rossier concernant « les Creux ». Elle a constaté en se promenant qu'une machine y travaillait déjà ; est-ce déjà en cours ?

**Madame Cathy Zanola Rossier** répond qu'effectivement c'est en cours. Les chardons étant en graines il a fallu réagir diligemment. Et en sus, il y a une obligation du Canton de réagir rapidement car l'endroit est envahi...la forêt vierge. Il faut enlever les fils des anciens parcs à moutons, des arbres et essences envahissantes à éliminer,...

**Monsieur Stéphane Schmidt**, Conseiller communal, informe que l'Amicale de la Pompe à Bras fête son 125<sup>ème</sup> anniversaire et elle organise la fondue et autres bonnes choses. Tout le monde est le bienvenu le 19 août dès 17h30 sur le parvis de l'Eglise.

### **Communications de la part du Bureau du Conseil et de sa Présidente.**

**Monsieur Guillaume Bultez**, 1<sup>er</sup> vice-Président, informe sur la sortie des Autorités communales. Le programme de cette journée prévue le 9 septembre est distribué à l'Assemblée. Pour les personnes absentes, celles-ci le recevront par courriel d'ici la fin de la semaine. Le délai pour les inscriptions est fixé jusqu'au 16 juillet 2023 pour pouvoir organiser le transport, les visites, le repas et autres.

Le thème de la sortie est « A la découverte de L'Etivaz » (fabrication du fromage à l'alpage, repas, visite des caves de L'Etivaz).

**La Présidente**, au nom du Bureau du Conseil, transmet des informations concernant la fête du 31 juillet, en rapport avec la Fête Nationale officielle le 1<sup>er</sup> août.

Elle remercie les personnes bénévoles qui ont accepté d'apporter leur aide à la préparation de ladite fête. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Madame la Municipale, Cathy Zanola Rossier, et d'un commun accord il a été décidé que le côté pratique (mise en place, boissons, nourriture) serait à la charge du Conseil communal. La partie officielle reste à la charge de la Municipalité.

Le bénéfice récolté par la vente des boissons sera utilisé pour alléger la facture de la sortie des Autorités communales.

**La Présidente** souhaite à Toutes et Tous un bel été et remercie chacun pour sa participation aux débats. Elle invite l'Assemblée à l'apéro dinatoire qui suit cette séance ; celui-ci a été préparé par le Chef David Yerly, de l'auberge communale de Lavigny « La Croix Blanche »

La Présidente clôt la séance à 19h25.

La Présidente,  
Georgeta Rossier

Les secrétaires,  
Dominique Vaney  
Loredana Simone